



COFOR info

n° 127

Mai 2013

Lettre d'information des collectivités forestières

En bref

■ Création de la commission feux de forêts

A l'occasion du déplacement en Corse, une commission nationale « feux de forêts » a été créée au sein de la Fédération. Sont membres à ce jour les présidents des Unions régionales Provence-Alpes-Côte d'Azur, de Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine et la présidente de l'association des Communes forestières des Hautes-Alpes.

Les incendies de forêts représentent un coût financier important pour les collectivités. Les élus responsables de la sécurité des biens et des personnes doivent appliquer une réglementation spécifique qui entraîne de nombreuses obligations.

La Commission a décidé d'engager plusieurs actions, à court terme, avec la demande de prise en compte de la lutte contre les feux de forêt (DFCI) par les crédits européens FEDER. Ils ont aussi appelé à la vigilance sur la question du renouvellement du matériel vieillissant et la nécessité d'un plan stratégique d'équipement interrégional, voire européen.

> Suite p.2



La Corse accueille le Bureau de la Fédération nationale des Communes forestières

Du 13 au 15 mai, les élus du bureau se sont rendus en Corse pour leur réunion mensuelle. Accueillis par Paul Colonna, maire de Guagno et président des Communes forestières de Corse du Sud, les élus ont eu au cours de ces 3 journées un programme de travail et des échanges particulièrement riches avec les intervenants de la filière forêt – bois.

La visite de la forêt guagnaise

Le 14 mai, après leur réunion de bureau, les élus ont visité le parc forestier de Guagno, un des plus vastes de Corse. Des investissements importants ont été réalisés sur le secteur avec l'appui de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) : rénovation de plus de 11 hectares de châtaigneraie, aménagement de pistes forestières et clôtures sur plusieurs kilomètres. L'ONF a également participé à ces aménagements. La commune qui maîtrise le foncier forestier a reçu le soutien financier des différents partenaires publics pour la réalisation de ces projets en faveur de la gestion forestière, la desserte, la commercialisation des bois, le bois énergie et la traçabilité.

La construction d'une vraie filière bois en Corse

À l'invitation de Paul Colonna, une rencontre a eu lieu en soirée sur la commune de Guagno, en présence de Dominique Bucchini, Président de la Collectivité territoriale de Corse, des maires des communes forestières, des élus de la Collectivité Territoriale et du Conseil général ainsi que du directeur régional de l'ONF. A cette occasion, les élus ont relevé les initiatives et les projets en cours qui participent pleinement à la construction d'une filière forêt – bois en Corse mais aussi à sa pérennisation.

Après avoir salué la qualité de l'accueil de ses homologues corses, le Président Monin a rappelé les enjeux de la politique forestière en termes de développement et d'emplois locaux et les positions défendues par la Fédération en faveur de la gestion durable et du rôle multifonctionnel des forêts publiques.

La politique forestière de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC)

À l'issue d'une réunion technique avec les services de la Collectivité Territoriale et l'équipe de direction de la Fédération, les élus du bureau ont assisté à une présentation des actions de la CTC en faveur de la valorisation du patrimoine forestier et de la filière forêt – bois. Une gouvernance a été mise en place avec la création d'un comité d'orientation des forêts publiques qui assure le suivi de la mise en œuvre du régime forestier en Corse : nouvelles modalités de mise en vente des bois, résolution de la question foncière, inventaire du potentiel exploitable, valorisation des maisons forestières, signalétique, économie du carbone, autant d'actions soutenues par la CTC, par ailleurs membre de la Fédération nationale des Communes forestières et propriétaire de 50 000 hectares de forêt.

Un soutien financier à la filière est apporté dans le cadre du Plan de Développement Rural de la Corse et du Contrat de Projets Etat-CTC. Un soutien technique est également engagé auprès de l'Interprofession Legnu Vivu pour la valorisation et l'utilisation des bois locaux. A ce titre, la CTC va s'engager dans les politiques forestières territoriales portées par la Fédération nationale avec laquelle elle a d'ores et déjà établi un programme de travail.

A la suite de cette réunion, le Président Monin a rencontré Paul Giaccobi, député et président du Conseil exécutif de Corse qui s'est montré particulièrement intéressé par le développement des circuits courts permettant de valoriser le bois corse.

A moyen terme, après un état des lieux dans les territoires et l'évaluation du coût de la DFCI pour les communes, un document d'information à destination des élus sera édité sur leur rôle et leur responsabilité en matière de prévention et de prévision ainsi que sur la nécessité d'une mobilisation forte dans les instances de décision. Une réflexion sera engagée sur l'évaluation des destructions et pertes écologiques afin d'obtenir pour les communes des moyens de réparation adaptés.

Enfin, la question du Plan de prévention des risques d'incendies de forêt (PPRIF) concernant l'ensemble des maires, des contacts ont été pris avec l'Association des maires de France et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) pour une action concertée auprès des services de l'Etat.

Agenda

- **4 et 5 juin** : séminaire du réseau des formateurs - Campus ONF - Velaine-en-Haye (54)
- **4 juin** : réunion de l'Instance Nationale de Préparation de l'Accord de Partenariat (INPAP) France- Europe
- **11 juin** : Réunion du groupe de travail des signataires du Contrat Etat-ONF-COFOR
- **12 juin** : bureau de la Fédération- Paris
- **13 juin** : Commission nationale de la forêt communale
- **22 juin** : accueil de la délégation d'élus des Communes forestières du Cameroun – Fédération Paris et visites de terrain en Lorraine et Savoie
- **25 juin** : formation sur le regroupement forestier - COFOR- Paris
- **26 et 27 juin** : comité de coordination des directeurs des unions régionales

Crédits Chérif Saïdou / Min. Agr.



Deuxième réunion du Conseil supérieur de la forêt

Le 6 mai dernier, le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll a réuni le Conseil Supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois (CSF) dans la perspective de la préparation du volet « forêt » de la loi d'avenir qui sera déposée au Parlement à l'automne. La Fédération nationale des Communes forestières participait à cette importante réunion

Le ministre a déclaré : *« ce secteur peut et doit être au cœur de l'économie verte qui se construit. Il a démontré qu'il pouvait concilier une triple attente : le développement économique, avec de très fortes attentes sur les matériaux et énergies renouvelables issus des forêts françaises ; une excellence environnementale reconnue, notamment en terme de biodiversité et une valeur sociale forte, avec près de 400 000 emplois sur la filière forêt bois et les activités qui en dépendent »*.

À la suite des présentations des rapports Caultet et Fradin, le ministre a proposé aux représentants de la filière de travailler sur 6 axes de développement dont les propositions pourront se traduire au niveau législatif ou réglementaire.

Au premier rang figure la construction d'un plan national de la forêt et du bois qui fixera des objectifs stratégiques à horizon de 20 ans. Sa mise en œuvre serait confiée à un comité stratégique dans lequel pourraient se réunir l'amont et l'aval de la filière.

La constitution d'un fonds stratégique bois a également été validée, qui serait géré par ce comité stratégique.

Le ministre a également identifié comme axes majeurs de réflexion le regroupement de l'offre et la contractualisation qui bénéficieraient d'une fiscalité incitative, le travail sur la normalisation et la qualification des produits et des essences françaises pour favoriser l'utilisation du matériau bois, ou encore l'investissement dans la filière présent dans le plan d'investissement de l'État.

Enfin, le ministre a relevé la question importante de l'équilibre agro-cynégétique. Les propositions issues de la réflexion sur ces axes de travaux feront l'objet d'une nouvelle réunion du Conseil supérieur de la forêt et des produits bois qui devrait se dérouler au mois de juin.

« Les Français sont très attachés à la forêt et attendent de la voir confortée et préparée pour les nouveaux défis, au premier rang desquels le changement climatique » a précisé le ministre.



4ème réunion du groupe de travail COP Etat - ONF - COFOR

La quatrième réunion du groupe de travail des signataires du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) le 25 avril dernier, devait avoir pour ordre du jour la présentation de la comptabilité analytique de l'ONF. Celle-ci a été examinée de manière sommaire sans qu'il ait été possible d'engager une véritable discussion.

Le déséquilibre financier de l'ONF peut s'évaluer à environ 60 M€ par an, ce qui correspond à un peu plus de 7% du budget de l'établissement. L'effort à consentir se situerait à moins de 2% par an jusqu'à 2016. C'est un effort certes conséquent mais qui ne paraît pas inatteignable.

La Fédération nationale des Communes forestières a déjà formulé des propositions précises pour réduire de manière progressive certains coûts de gestion. Mais aujourd'hui la seule piste évoquée serait une diminution supplémentaire des effectifs par rapport au contenu du contrat et le non-remplacement des départs en retraite.

La Fédération refuse que le niveau des effectifs soit la variable d'ajustement de l'équilibre financier de l'ONF. En signant le Contrat, elle a accepté le maillage territorial. Pour autant, elle a demandé à connaître la répartition de la masse salariale entre les différents niveaux hiérarchiques de personnels pour une restructuration adaptée aux missions de l'ONF et à sa présence sur l'ensemble du territoire.

La situation économique et financière de l'établissement n'est pas durable. Les perspectives 2013 ne sont pas bonnes. La Fédération a demandé un examen approfondi de la situation budgétaire avant la fin juin 2013 et l'examen d'une décision modificative au budget si cela s'avère nécessaire. Elle a réaffirmé fortement sa demande le 25 avril : *« si on ne va pas tout changer immédiatement, on ne peut continuer cette fuite en avant, avec un déficit accru chaque année. Toute notre responsabilité est de poser toutes les questions pour un projet d'avenir à l'ONF »*.